



Lycée des Métiers Marcelle PARDE
47 avenue Alsace Lorraine
01000 Bourg en Bresse
Tel : 04 74 32 76 75
Fax : 04 74 21 58 12
Mail : ce.0010021t@ac-lyon.fr



FORMATION

La formation dispensée au Lycée Marcelle Pardé (Lycée Professionnel public de l'Académie de Lyon) a reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales en mars 2017.

1. Objectifs

Les objectifs de la formation en cursus partiel décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition de 3 compétences pour les Bac Pro ASSP (C2-C3-C5) et 4 compétences pour les Bac Pro SAPAT (C2-C3-C5-C6)

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne.

Compétence 3 : Réaliser les soins adaptés à l'état clinique de la personne.
Attention : pour valider cette compétence, il faut être titulaire de l'AFGSU (Attestation de Formation des Gestes de Soins d'Urgence). Cette formation est proposée au sein de l'établissement (coût environ 200 €)

Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

Compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

2. Durée de la formation

Selon la nature du bac obtenu, la durée de formation (sur 10 mois) se décline ainsi :

✓ **BAC PRO ASSP (735 heures)**

- 315 heures de cours théoriques au lycée
- 12 semaines X 35h (soit 420 heures) de stage en milieu professionnel

✓ **BAC PRO SAPAT (840 heures)**

- 350 heures de cours théoriques au lycée
- 14 semaines x 35 h (490 heures) de stage en milieu professionnel.

La présence aux cours et aux stages est obligatoire.

3. Obtention du diplôme

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation. Sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS), les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

➤ Evaluation des modules de formation :

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés pour évaluer les modules de formation :

- ✓ Epreuves écrites (questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites) ;
- ✓ Epreuves orales (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème), individuelles ou collectives ;
- ✓ Mise en situation professionnelle (participation des candidats à la prise en charge d'une personne dans la réalisation de plusieurs activités de la vie quotidienne ou de ou plusieurs soins, dans des structures où les candidats sont en stage depuis au moins 5 jours).

➤ Evaluation des stages :

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation. Au terme de trois ou quatre stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétence. Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

4. Coût de la formation rentrée 2018

Aucun frais d'inscription ou de scolarité n'est demandé aux élèves.

Cependant restent à la charge des élèves :

- la tenue nécessaire pour les stages professionnels (ensemble de 2 tuniques-2 pantalons et 1 paire de chaussures : voir avec la formatrice à la rentrée)
- les frais de déplacement « domicile/IFAS » (les frais « domicile-lieu de stage » peuvent être pris en charge partiellement sous conditions : se renseigner auprès de la formatrice)
- la formation aux gestes de soins d'urgence (200 € environ)